



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 138 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 57/335 du 18 juin 2003 concernant le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), l'Assemblée générale a ouvert, en répartissant entre les États Membres les sommes correspondantes, un crédit d'un montant brut de 608 228 150 dollars (montant net : 593 628 914 dollars), se composant d'un montant brut de 582 millions de dollars (montant net : 572 289 264 dollars) pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un montant brut de 20 083 850 dollars (montant net : 15 558 650 dollars) pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et d'un montant brut de 6 144 300 dollars (montant net : 5 781 000 dollars) pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

2. Plus tard, par sa résolution 58/259 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a ouvert un crédit additionnel d'un montant brut et net de 59 038 300 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUC pendant la même période. Conformément à la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 55 de son rapport sur le financement de la MONUC (A/58/447 et Corr.1), l'Assemblée générale n'a pas réparti ce montant additionnel entre les États Membres. Ainsi que l'indique le tableau 1 ci-dessous, le montant total brut des crédits ouverts pour le fonctionnement de la MONUC au titre de l'exercice 2003/04 s'est élevé à 641 038 300 dollars (montant net : 361 327 564 dollars) et un montant brut de 582 millions de dollars (montant net : 572 289 264 dollars) a été réparti entre les États Membres.



Tableau 1
**Crédits ouverts et montants répartis au titre de l'exercice 2003/04
pour le fonctionnement de la MONUC**

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant brut</i> | <i>Montant net</i> | <i>Contributions du personnel</i> |
|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------------------|
| A. Crédits ouverts | | | |
| Résolution 57/335 | 582 000 000 | 572 289 264 | 9 710 736 |
| Résolution 58/259 | 59 038 300 | 59 038 300 | – |
| Total | 641 038 300 | 631 327 564 | 9 710 736 |
| B. Montants répartis | | | |
| Résolution 57/335 | 582 000 000 | 572 289 264 | 9 710 736 |
| Résolution 58/259 | – | – | – |
| Total | 582 000 000 | 572 289 264 | 9 710 736 |
| C. Différence (A-B) | 59 038 300 | 59 038 300 | – |

3. Au 31 mars 2004, le montant brut des dépenses engagées par la MONUC, y compris un montant de 203 584 800 dollars correspondant aux engagements non réglés, s'élevait à 515 604 600 dollars (montant net : 507 023 300 dollars), soit 80 % des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice 2003/04. Compte tenu des dépenses prévues pour la période allant d'avril à juin 2004, dont le montant brut devrait atteindre 125 433 700 dollars (montant net : 122 367 500 dollars), on s'attend à ce que la Mission utilise l'intégralité du crédit de 641 038 300 dollars ouvert par l'Assemblée pour financer ses dépenses pendant l'exercice 2003/04. Cela s'explique principalement par la fin du déploiement des contingents militaires et les dépenses en résultant pour le remboursement aux pays fournisseurs de contingents des dépenses afférentes aux contingents, au matériel appartenant à ces derniers et au soutien logistique autonome. Dans le tableau 2 ci-dessous, le montant brut de 59 038 300 dollars (montant net : 57 101 536 dollars) représente la différence entre le montant des dépenses prévues et celui des sommes réparties entre les États Membres par l'Assemblée générale pour le fonctionnement de la MONUC au titre de l'exercice 2003/04.

Tableau 2
**Montants répartis et dépenses prévues pour le fonctionnement de la MONUC
au titre de l'exercice 2003/04**

(en dollars des États-Unis)

| | <i>Montant brut</i> | <i>Montant net</i> | <i>Contributions du personnel</i> |
|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------------------|
| A. Dépenses prévues | 641 038 300 | 629 390 800 | 11 647 500 |
| B. Montants répartis | 582 000 000 | 572 289 264 | 9 710 736 |
| C. Écart (A – B) | 59 038 300 | 57 101 536 | 1 936 764 |

4. Pour garantir, en temps opportun, le remboursement des sommes dues aux pays fournissant des contingents au titre des contingents, du matériel appartenant à ces derniers et du soutien logistique autonome et le versement des indemnités journalières de subsistance aux observateurs militaires, aux fonctionnaires de police civile et au personnel recruté sur le plan international, ainsi que pour faire face aux coûts salariaux et aux obligations contractuelles relatives à l'acquisition de matériel et aux services rendus à la MONUC, il est essentiel que la Mission dispose de ressources de trésorerie suffisantes.

5. **En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à :**

a) Répartir entre les États Membres le montant de 59 038 300 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004;

b) Déduire des charges à répartir entre les États Membres leur part respective du montant estimatif de 1 936 764 dollars inscrit au Fonds de péréquation des impôts au titre des recettes supplémentaires provenant des contributions du personnel, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955.